

# LA CRÉATION DU SGV : L'ÉMANCIPATION ÉCONOMIQUE DU VIGNOBLE

## LA CRISE DU VIGNOBLE CHAMPENOIS

Le syndicalisme viticole champenois, comme nombre de mouvements similaires, est né d'une réaction à une situation de crise.

À la fin du XIXe siècle, le marché du raisin n'est régi par aucune règle : la loi de l'offre et de la demande s'impose durement aux vignerons. Les négociants imposent facilement leurs conditions à l'achat des raisins, conditions que les vignerons sont obligés d'accepter pour vendre leur récolte. Le regroupement des vignerons se heurte alors à trois obstacles de taille : leur très grand nombre, des exploitations de tailles et de revenus très différents et un individualisme très fort au niveau des communes viticoles.

Les expéditions de champagne connaissent à cette époque une expansion importante. L'occasion est trop belle. Certains fraudeurs profitent de la demande pour commercialiser sous le nom de « Champagne » des effervescents élaborés à partir de vins extérieurs à la région, générant ainsi un déséquilibre du marché interne avec une mévente des récoltes ainsi que de graves difficultés économiques et financières pour les vignerons.

## NAISSANCE DU SYNDICALISME

Par réaction à ces fraudes, les premiers syndicats locaux de défense professionnelle se créeront. Pour assurer leur coordination, sera fondée le 21 août 1904 la Fédération des Syndicats de la Champagne. En 1909 paraît le journal « La Champagne Viticole », trait d'union entre la Fédération et le vignoble. Dix ans plus tard, en 1919, pour pouvoir agir en justice, la Fédération des syndicats de champagne deviendra le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne. Fidèle à ses objectifs initiaux, le Syndicat luttera pour obtenir la reconnaissance de l'appellation Champagne. Il jouera un rôle actif dans la mise en place de l'aire délimitée et dans la définition des règles de production constituant le statut champenois.

Soucieux également d'organiser le vignoble et de regrouper l'offre de raisins à la vendange, le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne suscitera la création des coopératives avant la seconde Guerre Mondiale et dans les années 1950.



## ÉCONOMIE ORGANISÉE ET PROSPÉRITÉ PARTAGÉE

Parallèlement, il s'emploiera à convaincre le négoce champenois de l'utilité d'une organisation économique générale. Ses efforts déboucheront, à partir de 1959, sur la mise en place d'une série de contrats interprofessionnels régissant les transactions entre vignerons et maisons de Champagne.

Toutes ces actions contribueront à donner au Syndicat Général des Vignerons de la Champagne une image de responsabilité et d'efficacité et à lui conférer au niveau du vignoble un enracinement profond.

Aujourd'hui, ces caractéristiques ne se démentent pas. Le Syndicat Général des Vignerons fédère toutes les composantes du vignoble. Même si l'environnement a évolué, même si les dossiers qu'il doit traiter ne cessent de se renouveler, il conserve son assise et fonde toujours sa démarche revendicative sur une étude approfondie des dossiers et des propositions étayées. Son implantation, son caractère unitaire, ses compétences en font un interlocuteur incontournable dans les milieux professionnels et auprès des pouvoirs publics.

## LES PRÉSIDENTS DU SGV



**Edmond BIN**  
1904 - 1909  
Verzenay  
(1857 - ?)



**Paul BALOURDET**  
1904 - 1914  
Ambonnay  
(1857 - 1914)



**Victor PHILBERT**  
1915 - 1938  
Rilly-la-Montagne  
(1861 - 1938)



**Gaston POITTEVIN**  
1938 - 1944  
Cumières  
(1880 - 1944)



**Albert DAGONET**  
1945 - 1946  
Ambonnay  
(1884 - 1970)



**Henri MACQUART**  
1946 - 1960  
Nanteuil-la-Fosse  
(1914 - 2005)



**Henri GEOFFROY**  
1960-1978  
Vertus  
(1917-1999)



**Marc BRUGNON**  
1978-1994  
Écueil  
(1933)



**Philippe FENEUIL**  
1994-2004  
Villedommange  
(1950)



**Patrick LE BRUN**  
2004-2010  
Avize  
(1962-2017)



**Jean-Marie TARLANT**  
2009-2010  
Œuilly  
(1951)



**Pascal FÉRAT**  
2010-2016  
Vertus  
(1956)



**Maxime TOUBART**  
2016  
Le Breuil  
(1975)